



Situation de séparation non officielle perdue

Par **ChrisHalt**, le **28/10/2010** à **16:02**

Bonjour,

Je souhaite régler ma situation et divorcer...

Actuellement vivant en concubinage et cela depuis 2 ans, précédemment, je suis séparée de mon mari depuis 4 ans et celui ci fait "le mort" quant à notre situation; il ne parle pas de divorce, il me déclare sur ses impôts, il vit également en concubinage; moi-même je ne travaille pas, et vit de pseudos pensions que mon mari me verse chaque mois, le problème est qu'il utilise le compte joint (ayant par ailleurs d'autres comptes) pour régler ses factures et autres; je n'apprécie pas qu'une autre femme profite de biens qui ne sont pas encore séparés ...

Quels recours ai-je en vue de régulariser cette situation pas claire !?

Je précise que mon mari est dirigeant de grande entreprise et que nous sommes mariés depuis 30 ans sous régime de la communauté.

Je crains une fuite de capitaux et une spoliation de biens revenant à mes filles et moi-même... j'ai intercepté un document imitant ma signature ...

autant de faits "gênants". Je me sens seule et désarmée.

merci d'une providentielle réponse qui me ferait envisager la vie et le futur plus sereinement.

C

Par **Domil**, le **28/10/2010** à **17:48**

Prenez un avocat et divorcez (attention, vous êtes en situation d'adultère, ce qui pourrait induire un divorce pour faute)

Par **ChrisHalt**, le **28/10/2010** à **21:06**

merci de votre réponse rapide..

Mon mari vit aussi avec une autre femme, dans notre domicile; il y a , je pense prescription. D'autant plus que lorsque j'ai quitté le domicile, ce n'était pas pour rejoindre une autre personne, puisque j'étais dans notre maison secondaire, durant 2 ans, ensuite je suis allée travailler en Alsace, et je vivais là encore seule une année; ce n'est qu'ensuite que je me suis installée avec un autre homme, mon mari vivait déjà avec quelqu'un.

Par ailleurs, j'ai moins de moyens financiers que lui pour prendre seule un avocat , j'aurai

souhaité que nous fassions une démarche conjointe et partageons les biens.

Par **Domil**, le **28/10/2010** à **21:16**

Il n'y a aucune prescription concernant l'adultère : tant que le mariage persiste, l'obligation de fidélité persiste.

S'il refuse de divorcer, vous ne pourrez pas prendre un avocat commun. Il faut savoir ce que vous voulez : soit vous restez dans cette situation incertaine avec de gros risques (notamment, vous êtes solidaire de certaines dettes qu'il ferait), soit vous demandez le divorce.

Par **ChrisHalt**, le **28/10/2010** à **21:33**

oui bien sûr, je vais me renseigner pour trouver un avocat performant ... merci de vos réponses claires.

il est certain que le sentimentalisme n'est pas de bon conseil, et ce n'est pas chose aisée que de lancer une procédure quand il s'agit de l'entente à venir.. mais actuellement, il ne répond plus à mes messages ni mails et pratique la politique de l'autruche si je puis dire !

merci encore,

Bonsoir